

Numéro de l'acte	2021-120-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

QUESTION N°2021-120

DECHETS : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS 2020

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le Conseil Municipal,

Le service de collecte des déchets est géré en régie sur les pôles d'Aire-sur-la-Lys, Longuenesse et Thérouanne. Les agents assurent la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, du verre, des déchets verts et des encombrants.

La collecte des déchets sur le pôle de Fauquembergues est assurée par l'entreprise ASTRADÉC pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre et par l'entreprise BAUDELET pour la collecte du verre en apport volontaire.

L'organisation du service a été fortement perturbée par la pandémie de COVID 19. Des mesures sanitaires (départs décalés, fini-parti provisoire, port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique...) ont été mises en place pour sécuriser le travail des agents et assurer le service. L'ensemble des services a été maintenu tout au long de l'année à l'exception de la collecte sélective suspendue en raison de la fermeture du centre de tri du 17 mars au 21 avril et un démarrage de la collecte des déchets verts reportée au 22 avril au lieu du 1^{er} avril.

Le bilan de l'année 2020 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 42 865 tonnes de déchets répartis de la manière suivante (41 714 T en 2019) :

- 25 925 T d'ordures ménagères,
- 5 371 T de tri sélectif,
- 5 330 T de verre,
- 973 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 163 T d'encombrants,
- 5 103 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 21,24% (soit 1 141 tonnes de refus) contre 13.8 % en 2019. Il a fortement augmenté entre ces deux années. La principale raison de cette hausse est liée à l'arrêt du centre de tri sur une période de 6 semaines suivie d'une reprise d'activité en mode dégradé (du 15 avril au 31 décembre), ce qui implique qu'une partie des déchets valorisables n'est plus triée mais est identifiée indirectement en refus.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 23 600 tonnes de déchets, soit une production totale de 66 465 tonnes (67 023 t en 2019), ce qui représente une production par habitant de

631.7 kg/an (637 kg/an/hab en 2019). La valorisation matière pour l'année 2020 est de 54.63% (50,6% en 2019).

La prestation de service d'ASTRADEC pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre en porte à porte est de 453 976.25 € pour le pôle de Fauquembergues. Celle pour la collecte du verre en apport volontaire faite par l'entreprise BAUDELET est de 6 413.24 €.

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-organismes et la vente des matériaux.

Les dépenses du service s'élèvent à 13 391 199.04 €, elles sont couvertes par 13 215 408 € de recettes :

- la TEOM pour 10 061 899 € (8 985 608 € en 2019),
- les recettes de la redevance spéciale pour 740 712 € (780 678.09 € en 2019),
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 2 278 276 € (1 983 696 € en 2019),
- remboursements arrêts et recettes exceptionnelles pour 134 521 € (132 392 € en 2019).

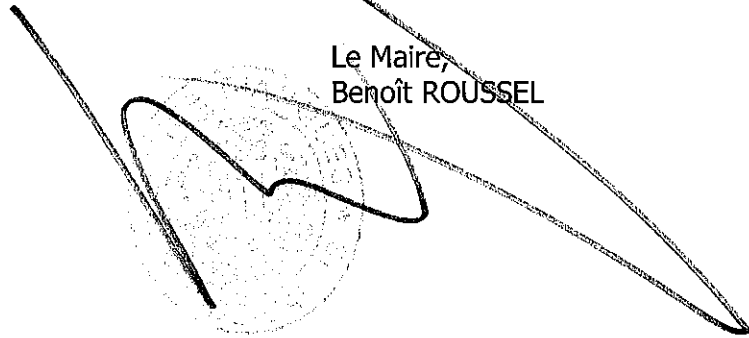
Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de collecte.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait à ARQUES
Le 03 décembre 2021

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

Affiché le 07 décembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.